

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1375_AL_RD472_CHAMBLAY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 31 août 2023 par laquelle la SARL CABINET OLIVIER COLIN Géomètres-Experts, domiciliée 95, Rue Ponsar - BP134 – 39304 CHAMPAGNOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 472, au droit de la parcelle cadastrée section ZC N° 118, située Grande Rue - Commune de CHAMBLAY 39380, en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 24 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 26/06/2023, l'alignement du domaine public de la RD 472 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixée par la ligne tracée en vert reliant les points A, G et F ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le Département



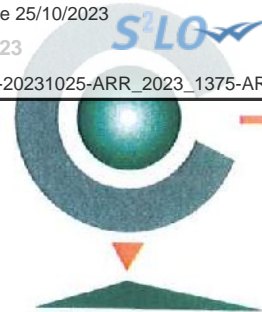
Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de CHAMBLAY pour information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement



Olivier COLIN

Géomètre-Expert D.P.L.G.

Diplômé de l'institut de topométrie

Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER

Géomètre-Expert

Ingénieur de l'École Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 26/06/2023.

Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. et Mme Gérald BROCHET.**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la Route départementale n°472 au droit de la propriété située :

- à Chamblay - « Village »
- RD 472 – Grande Rue

et cadastrée

- ZC n°118 (en cours de division).

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-A, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le

31/08/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230047)



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25-10-2023

ID : 039-223900010-20231025-ARR_2023_1375-AR

Cléture
 Signe d'appertenance
 Cléture non miloyenne
 Cléture de clôture
 Cléture ancienne remembrement
 Cléture nouvelle OCE
 Cléture ancienne OCE
 Application du plan cadastral
 absence de bornage contradictoire, les limites
 précises ne sont données qu'à titre indicatif.

CHAMBLAY
Section ZC
n° 118
"village"

Propriété Gérard et Mélanie BROCHET
Route départementale n°472
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
04, Rue Bonnet - 33300 CHAMPAGNOLE
Bureau départemental : 7, Rue du Moir - 33200 SAINT-CLAUDE
Permis de construire : 04, Grande Rue - 33500 ANBOIS
Tél : 03304.52.01.17

Echelle : 1/250

26.06.2023 Dossier 230047

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'alignement:
La limite F-G-A fait l'objet d'une
demande d'Arrêté d'Alignement

